

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

C'est une mesure qui est juste et avantageuse pour les deux pays. Nous ne pouvons pas être perdants. Fondé sur une base solide et axé sur l'avenir, c'est un accord qui propulse le Canada dans le XXI^e siècle.

Des voix: Bravo!

Mme Sparrow: Il assurera un climat, un milieu stable pour mes enfants et les vôtres et pour nos petits-enfants.

Des voix: Bravo!

Mme Sparrow: Le Canada ne peut vivre en vase clos. Les députés d'en face veulent se replier sur eux-mêmes, se tourner vers le passé et non vers l'avenir. Vos vues et vos pratiques n'ont pas cours aujourd'hui et il en sera de même demain.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est invoque le Règlement.

Mme Copps: Monsieur le président, j'hésite à interrompre la députée, mais je pense que, avec son expérience en cet endroit, elle reconnaîtra qu'elle devrait s'adresser à la présidence comme l'exige le Règlement.

Le Président: La députée de Calgary-Sud-Ouest a la parole pour poursuivre le débat.

Mme Sparrow: Monsieur le président, nous devons faire face à la réalité et il ne fait aucun doute que le gouvernement progressiste conservateur l'aborde de front.

Des voix: Bravo!

Mme Sparrow: Notre régime commercial s'est modifié depuis quarante ans et surtout depuis que nous avons adhéré au GATT en 1947-1948. Nous sommes un pays commerçant. Au Canada, pas moins de trois millions d'emplois dépendent du commerce, et nous en tirons 30 p. 100 de nos revenus bruts. Nous devons commercer pour vivre et nous devons nous assurer l'accès à des marchés pour maintenir notre niveau de vie.

Des voix: Bravo!

Mme Sparrow: Le Canada possède des richesses naturelles en abondance. Par le passé, nous avons très bien réussi à vendre nos produits primaires. Mais aujourd'hui, le Canada veut transformer le gaz naturel, l'uranium, les produits forestiers, le poisson, de fait, tous nos produits. Dans le cadre du régime actuel, le produit transformé est assujéti à des droits considérables.

Aujourd'hui, la plupart des ressources naturelles que le Canada exporte ne sont pas frappées de droits de douane, contrairement aux produits ayant une valeur ajoutée, qui sont lourdement imposés.

Dans la pétrochimie, par exemple, 40 p. 100 des ventes canadiennes se font à l'exportation. Le méthanol produit au Canada est exporté à 80 p. 100 et frappé d'un droit américain de 18 p. 100. Le tarif douanier sur le polyéthylène est de 12,5 p. 100, et sur le styrène, de 7,4 p. 100.

Chaque réduction des droits de douane de 2 à 2,5 p. 100 représente de 28 à 30 000 \$. Lorsque l'Accord de libre-échange prendra effet, la suppression des droits de douane concernant les produits pétrochimiques fera économiser à ce secteur canadien des millions de dollars qu'il pourra investir dans des installations.

Il y a à peine une semaine, Novacor de Calgary annonçait des travaux de plusieurs millions de dollars pour l'agrandissement et l'amélioration de son usine pétrochimique de Joffre, en Alberta.

On ressent déjà les effets de l'Accord de libre-échange en Alberta.

Je vais dire en quoi les droits de douane nous sont dommageables. SunIce, de Calgary, fabrique des vêtements de ski. Ses produits sont très recherchés dans le monde entier. Les bénévoles ayant pris part à l'organisation des XV^e Jeux olympiques d'hiver de Calgary de même que bon nombre des athlètes étaient vêtus par SunIce.

Inutile de mentionner aux députés que les XV^e Jeux olympiques d'hiver se sont tenus à Calgary en février dernier. Nous en sommes très fiers.

Une voix: Une belle réussite!

Des voix: Bravo!

Mme Sparrow: La société SunIce voulait vendre ses produits aux États-Unis. Toutefois, ils étaient frappés d'un droit de douane de 23 p. 100. Qu'a-t-elle fait, par conséquent? Elle a ouvert une usine aux États-Unis et embauché des citoyens américains pour y travailler.

Cette initiative a créé des emplois aux États-Unis et non pas au Canada. Nous avons été perdants.

Je vais citer certains propos prononcés à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest tenue à Calgary, en 1973. L'un de nos nouveaux collègues y assistait, soit le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui s'est exprimé en ces termes à propos des droits de douane: